

ALENA : UN PARTENARIAT AU TRAVAIL

La Commission du libre-échange

La Commission du libre-échange est l'institution centrale de l'ALENA. Composée de représentants de rang ministériel des trois pays, elle dirige l'application de l'Accord et supervise son développement, en plus d'aider à régler les différends liés à l'interprétation de l'Accord et de surveiller les activités des comités et groupes de travail institués dans le cadre de l'ALENA, qui sont plus d'une trentaine. La dernière réunion de la Commission a eu lieu à Washington, le 20 mars 1997. Les ministres sont convenus que la prochaine réunion aura lieu à Mexico, au début de 1998.

Secrétariat de coordination de l'ALENA

Les ministres sont convenus que la Commission sera secondée dans ses travaux par le Secrétariat de coordination de l'ALENA (SCA), qui sera établi plus tard cette année à Mexico. Le SCA sera le dépositaire officiel des dossiers de l'ALENA et il assurera également les fonctions de secrétariat de la Commission.

Comités et groupes de travail

L'ALENA prévoit la poursuite des travaux en vue de réaliser pleinement l'objectif visé, soit la mise en place d'une zone de libre-échange. Plus d'une trentaine de comités et de groupes de travail ont été institués en vertu de l'Accord, afin de faciliter le commerce et l'investissement et d'assurer la mise en œuvre effective et la bonne administration des règles de l'ALENA. Les principales questions qui relèvent de ces comités et groupes sont les règles d'origine,

les procédures douanières, les échanges agricoles et les subventions à l'agriculture, les normes, les marchés publics et la circulation transfrontalière des gens d'affaires. Les comités et groupes de travail rendent compte annuellement de leurs activités à la Commission de l'ALENA, où siègent les ministres du commerce du Canada, du Mexique et des États-Unis.

En outre, les comités et groupes de travail de l'ALENA aident à assouplir la mise en œuvre de l'Accord et servent de carrefour pour l'étude des possibilités de libéraliser encore davantage le commerce entre les pays membres. C'est dans ce contexte que le Canada, par exemple, s'efforce d'obtenir que soit accélérée la réduction des tarifs visant des produits précis. Les comités et groupes de travail offrent par ailleurs un cadre apolitique pour la discussion de diverses questions et, en favorisant le dialogue sur les points litigieux, pour éviter, le cas échéant, le recours aux procédures de règlement des différends.

Règlement des différends

La plupart des échanges commerciaux nord-américains suivent actuellement les règles claires et bien établies de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela dit, il est inévitable que des différends surgissent dans une zone commerciale aussi vaste. L'ALENA prescrit alors aux gouvernements concernés de régler ces différends à l'amiable, en faisant appel aux comités et groupes de travail de l'Accord ou à d'autres modes de consultation. Si aucune solution mutuellement satisfaisante n'est trouvée, l'ALENA prévoit le recours à des groupes